



MOT DE LA MAIRESSE

Voici déjà le dernier Mot de la mairesse de l'année 2023.

J'aimerais débiter le tout en revenant sur la soirée organisée par la Municipalité, le 10 novembre dernier, pour reconnaître l'apport ultra important des bénévoles au sein de notre communauté. Sans ces derniers, nous ne serions rien. Merci à toutes et tous pour votre implication. Vous méritez toute notre reconnaissance.

Lors de cette soirée, j'ai eu l'immense privilège d'annoncer le ou la bénévole de l'année. Ce fut avec grand plaisir que j'ai nommé Lucie Bergeron du Marché de la Gare pour l'année 2023. Lucie est la dame au magnifique sourire qui nous accueille chaque dimanche d'été au Marché. Reconnaissance pleinement méritée. Merci Lucie pour ta grande implication et ton dévouement pour la communauté.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, nous avons adopté une résolution nommant Daniel Thibault à titre de directeur du Service des travaux publics. Les membres du conseil municipal sont très heureux de voir Daniel accéder à ce poste pour lequel il détient toutes les qualifications nécessaires. Entourés de son équipe, nous sommes entre bonnes mains. Je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne saison hivernale à toutes les équipes de déneigement qui œuvrent sur le territoire de notre Municipalité.

Annick, Julie, Isabelle, Noémie, Nick et Vincent unissent leurs voix à la mienne pour vous souhaiter une merveilleuse période des Fêtes.

Je m'en voudrais de ne pas remercier chaleureusement l'ensemble des employés de la Municipalité qui se dévouent jour après jour pour nous offrir des services de qualité. Un merci bien spécial à notre directrice générale Claire Coulombe, qui mène ce beau grand navire de main de maître. Du fond du cœur, merci !

Joyeuses Fêtes !

Vicki Emard
Mairesse



SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2023.

Appel d'offres et soumissions

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres numéro 2023-04 pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale, un seul soumissionnaire a présenté une offre et que celle-ci se chiffre à 250 817 \$ plus les taxes, ce qui représente une augmentation de près de 500 % par rapport au contrat actuel qui est d'un peu plus de 52 000 \$, le conseil municipal a rejeté la seule soumission reçue. Un nouvel appel d'offre devra être produit dans lequel il faudra diminuer les exigences pour que la Municipalité puisse continuer à faire bénéficier ses citoyens d'une piscine municipale. Par conséquent, **la piscine municipale sera fermée à partir du 1^{er} janvier 2024** jusqu'à ce qu'un nouveau contrat soit octroyé ou qu'une solution alternative soit trouvée.

Administration, finances et ressources humaines

Étant donné l'annonce du départ de notre directrice des finances et DGA, Mme Nicole Bouffard, le 4 février prochain, le conseil a autorisé l'embauche de Mme France Bellefleur à ce poste. Mme Bellefleur entrera en fonction le 8 janvier afin d'assurer une bonne transition.

Deux employés, embauchés l'été dernier, ont été confirmés dans leur emploi. Il s'agit de M. Olivier Doré-Bouchard à titre de journalier chauffeur et de M. Gilles Boyer à titre de concierge à temps partiel. Félicitations à vous!

Compte tenu du désistement de l'entrepreneur qui avait été retenu pour le remplacement des fenêtres à la Gare, la résolution lui accordant le mandat a été abrogée et une nouvelle a été adoptée afin d'octroyer le mandat à Construction MADA Inc. au coût de 89 962,13 \$ plus les taxes.

Le conseil a accepté la demande de paiement numéro 1 de JOMACO Inc. au montant total de 181 566,28 \$ incluant les taxes, conformément au certificat préparé par PLA Architectes, en date du 30 octobre 2023 relativement à la construction du pavillon des loisirs, ces dépenses étant payées à même le règlement d'emprunt numéro 2023-386 (avec l'aide financière du Programme PAFIRS).

Compte tenu de l'octroi d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 125 000 \$ pour la mise à niveau du terrain de balle, le conseil a autorisé l'appropriation d'une somme n'excédant pas 62 500 \$ pour assurer le financement exigé par la convention d'aide financière, soit 33 % des dépenses admissibles.

Travaux publics

M. Daniel Thibault, qui occupait le poste de contremaître au Service des travaux publics, a été nommé directeur de ce service. Nous sommes convaincus que M. Thibault saura s'acquitter de cette tâche avec brio.

Le conseil a confié à l'UMQ le mandat de procéder en son nom au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2024.

Urbanisme et environnement

Une demande de dérogation mineure a été présentée et il a été décidé de refuser pour la demande numéro 2023-043 une dérogation pour l'aménagement d'un logement en façade avant à la rue et diminuant la largeur de la façade commerciale. Le tout, situé au 47, rue du Pont.

Deux demandes de lotissement majeur ont été présentées et il a été résolu :

⇒ D'accepter la demande de lotissement majeur numéro 2023-046 pour un projet intégré de 20 habitations selon les recommandations émises. La décision d'approbation d'un plan image est valide pour une durée maximale de 24 mois. Passé ce délai, si l'opération cadastrale n'est pas réalisée, la demande devra être réétudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal. Le tout, sur le lot 5 224 067 situé sur le chemin du Sommet.

⇒ D'accepter la demande numéro 2023-047 pour le lotissement d'un projet de lotissement majeur de 24 lots répartis en 5 phases selon les recommandations émises. La décision d'approbation d'un plan image est valide pour une durée maximale de 24 mois. Passé ce délai, si l'opération cadastrale n'est pas réalisée, la demande devra être réétudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal. Le tout, sur les lots 5 224 383 et 5 820 410 situés sur le chemin Olivier-Paradis.

Une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a été présentée et il a été décidé d'accepter la demande d'autorisation numéro 2023-048 pour augmenter la superficie autorisée à une fin autre que l'agriculture pour un chemin d'accès de 1830 m² à 3982.7 m². Le tout, sur les lots 5 518 300 et 5 518 301 situés sur le chemin du Lac-Baptiste.

Enfin, l'appropriation de fonds supplémentaires a été autorisée pour mandater la firme CIMA + pour la révision et l'optimisation de l'ingénierie permettant de mener à terme le projet de mise aux normes du barrage X0005401 au coût total de 13 690 \$ plus les taxes applicables.

Incendie et sécurité publique

Il a été résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de trois nouveaux pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

Règlements

Un avis de motion a été donné, suivi de l'adoption du projet de règlement numéro 2023-298 modifiant le plan d'urbanisme afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sanctionnées le 25 mars 2021 obligeant les municipalités à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques d'ici le 25 mars 2024.

Un avis de motion a également été donné relativement à l'adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2023-399 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2024. Ce règlement contiendra toute la tarification des services municipaux en plus des taux de taxes et les compensations pour 2024. La mairesse a mentionné aux personnes présentes que le projet de ce règlement sera déposé le 5 décembre lors d'une séance extraordinaire et ensuite publié sur le site Web de la Municipalité avant d'être adopté à la séance ordinaire du 12 décembre 2023.

Le règlement numéro 2023-394 décrétant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption a été adopté et la date de la tenue du registre a été fixée au 30 novembre à la suite de la publication d'un avis public à cet effet.

Finalement, le second projet de règlement numéro 2023-397 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage a été adopté suite à la consultation publique qui a eu lieu le 5 novembre dernier.

Questions

Plusieurs questions ont été adressées au conseil pendant la séance et ont été répondues par la mairesse aidée des autres membres du conseil et de la direction au besoin.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance du mois de novembre 2023.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site Web de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819 681-3371, poste 5004.

Veuillez prendre note que la séance ordinaire du conseil du mois de décembre 2023

aura lieu **le mardi 12 décembre à 19 h 30.**

Cette séance ordinaire sera précédée d'une séance extraordinaire à 19 h pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024 et du programme triennal d'immobilisations.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations.



Appel de candidature

Membre du comité consultatif d'urbanisme

La Municipalité est à la recherche d'une personne ayant un intérêt pour l'urbanisme, l'environnement, la législation et le développement de sa communauté pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité créé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a pour principale fonction d'étudier différents dossiers pour le conseil municipal et d'émettre des recommandations. Parmi les dossiers étudiés, on compte principalement les dérogations mineures, les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les projets de lotissement majeur, la toponymie, les demandes d'autorisation en terres publiques et la modification des règlements d'urbanisme.

On compte environ 9 à 12 réunions par année qui se tiennent à l'Hôtel de Ville. La rencontre a lieu habituellement à la fin de chaque mois, à partir de 17 h. Un dédommagement pour le déplacement de 20 \$ par réunion est remis à la fin de l'année à chaque membre.

Toute personne intéressée à postuler doit faire parvenir son curriculum vitae ou un courriel de présentation, avant **le mardi 12 décembre 2023 à 13 h.** à l'adresse suivante:

1 rue du Pont, Labelle, Québec, J0T 1H0

ou par courriel au

mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca

La directrice générale et greffière-trésorière, Claire Coulombe

DÉROGATION MINEURE

Il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le mardi 12 décembre 2023 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande # 2023-041 :

Demande de dérogation mineure pour la régularisation d'un abri de toile construit en partie en cour avant, de 117.2 m² sur la superficie ainsi que de 2 mètres sur la distance minimale avec la ligne latérale.

Le tout sur le lot 5 010 705, situé au 1288, chemin du Moulin.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca ou se présenter à l'assemblée du 12 décembre 2023.

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à : mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca



SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Principales réalisations au cours du dernier mois :

- Élaboration du projet de règlement 2023-398 afin de modifier le plan d'urbanisme concernant les îlots de chaleur;
- Rencontre de préparation pour le plan de protection de la source d'eau potable (lac Chaudfond);
- Émissions et inspections de permis;
- Suivi de l'élaboration des plans d'ingénierie pour la mise aux normes du barrage du Lac-Labelle;
- Participation à la consultation régionale sur le Plan Nature du gouvernement du Québec;
- Participation aux ateliers de concertation pour la mise à jour du Plan directeur de l'eau de l'OBV RPNS;
- Suivi sur les barrages de castors problématiques dans la Municipalité;
- Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Poursuivre le développement du Sentier National du Québec »;
- Élaboration d'un plan d'intervention sur une espèce exotique envahissante : la renouée du Japon;
- Participation au Comité des collecteurs de matières résiduelles de la région.

Veillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés

du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement

Nous serons de retour le lundi 8 janvier 2024

avec l'horaire normal de bureau

Joyeuses Fêtes !



Prenez note des numéros de téléphone suivants

pour joindre le Service des travaux publics

Bureau: 819 681-3371, poste 5010

Urgence voirie: 819 429-9111

Autre urgence: 911

Cette page se veut un outil vous informant sur différents événements, activités ou autres ayant lieu dans notre Municipalité. Vous pourrez donc être mis au courant rapidement des nouveaux documents disponibles sur le site Web



Le Service de sécurité incendie et le Conseil municipal de Labelle

vous invite à la collecte de sang qui aura lieu :

Le vendredi 5 janvier 2024

de 13 h 30 à 19 h

au centre communautaire de Labelle

situé au 29, rue du Couvent à Labelle

Prenez rendez-vous au : <http://hema-quebec.qc.ca>

ou par téléphone au 1 800-343-7264

Saviez-vous qu'un seul don de sang peut contribuer à sauver jusqu'à 4 vies?

Vous aussi, pouvez être un héros !

Café rencontre avec la Sûreté du Québec

lundi 15 janvier 2024

de 18 h 15 à 19 h 30

à la salle Wilfrid-Machabée

La Municipalité de Labelle invite ses citoyens à venir discuter avec des agents de la Sûreté du Québec.

Les citoyens pourront alors échanger de leurs besoins, leurs attentes et leurs idées le tout dans une atmosphère détendue et conviviale.

Ce contact direct permettra également de recueillir de l'information, de détecter des problématiques et de proposer des solutions et de renforcer la relation avec la population autre que lors d'une situation d'urgence.

Le café sera offert gratuitement.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chauffage, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous débarrasser de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Dénigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



Décembre 2023

INVITATION

Chers membres,

Comme à chaque année, la Chambre de commerce de Labelle a le plaisir de vous convier à son :

**Assemblée Générale Annuelle (AGA)
qui se tiendra**

**le jeudi, 14 décembre 2023 à 17 h 30
à la salle Wilfrid-Machabée
(en haut de l'Hôtel de ville).**

Merci de confirmer votre présence !

SI, EN TANT QUE MEMBRE, VOUS DÉSIREZ :

confirmer votre présence à l'AGA

ou

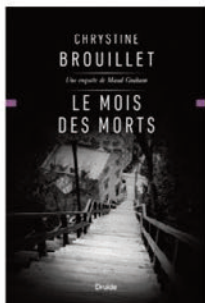
**nous faire part de votre intérêt à siéger
au conseil d'administration**

ou

**proposer le nom de quelqu'un d'autre,
veuillez nous contacter à info@cclabelle.com
ou communiquez avec Louise Vandal au**

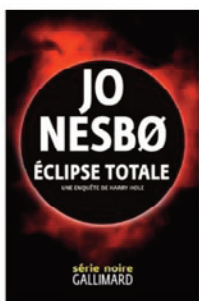
438 871-3384.

Nouveautés



Titre : Le Mois des morts
Auteur : Chrystine Brouillet

La mère de Lucien Jutras est décédée au début de la pandémie de COVID-19 et, depuis, l'adolescent se cherche. À quoi bon terminer son secondaire quand les cours sont en présentiel un jour sur deux? Quand on sait qu'on peut mourir demain? Sa relation avec son père, un riche entrepreneur de Québec avec lequel il ne se trouve rien en commun, se détériore de plus en plus. Tombé follement amoureux de Jacob, Lucien se sent renaître, mais cet amour déplaît infiniment au très réactionnaire, Marc-Aurèle Jutras. D'autant plus qu'il songe à se lancer en politique et qu'il n'a pas l'intention de laisser quiconque ternir sa réputation. Autour du conflit père-fils se tisse une toile complexe et étouffante, où les alliés de l'un deviennent des menaces pour l'autre. Dans cette vingt et unième enquête de Maud Graham, Chrystine Brouillet brosse un vaste portrait social, aux très sombres nuances, dans lequel la cupidité et la soif de vengeance côtoient l'entraide et le désir de rédemption.



Titre : Éclipse totale
Auteur : Jo Nesbo

Markus Roed, magnat de l'immobilier, est soupçonné d'avoir tué deux femmes à Oslo. Il engage Harry Hole, qui a été exclu de la police, et lui donne dix jours pour prouver son innocence. Alors qu'une troisième victime est découverte, les soupçons des policiers se portent sur un tueur en série. Pour Hole, l'assassin a davantage le profil d'un individu organisé et manipulateur, avec un mobile précis.



Titre: Qimmik
Auteur : Michel Jean

"Depuis cinq mille ans, l'inuktitut et le jappement des qimmiit résonnent dans le Nunavik. La vie y est cruelle. Mais c'est ce qui la rend belle. Précieuse." Entre la taïga et la toundra, un jeune couple inuit du Nunavik se découvre et apprend à s'aimer. Accompagnés de leurs chiens, les qimmiit, Saullu et Ulaajuk parcourent un continent encore sauvage, tous libres et solidaires. Quelques décennies plus tard, une avocate est dépêchée sur la Côte-Nord pour défendre un meurtrier inuk dont les victimes sont d'anciens policiers de la Sécurité du Québec. Sa quête de justice l'emmènera au-delà de ce qu'elle avait imaginé.



Titre : Pierre Gervais en prolongation
Auteur : Mathias Brunet

Pierre Gervais croyait avoir tout raconté. Mais la rédaction du premier tome d'*Au cœur du vestiaire* et les nombreuses réactions à la sortie de ce best-seller vendu à plus de 86 000 exemplaires a fait ressurgir en lui des centaines d'autres souvenirs, sans compter ceux des gens qu'il a côtoyés au fil des 35 ans de sa carrière dans le vestiaire du Canadien qui se sont chargés de lui rappeler certains moments inédits et dignes de mention. Les amateurs d'anecdotes et les fans invétérés du Canadien y trouveront assurément encore leur compte, dans cette prolongation d'*Au cœur du vestiaire*, toujours signée Mathias Brunet.

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement. Nous serons de retour le samedi 6 janvier 2024.

Le Comité de la Gare de Labelle est activement à la recherche de nouveaux membres pour en assurer sa pérennité

Le Comité est actif, dynamique et impliqué au cœur de vie communautaire de Labelle. Depuis plus de 25 ans, il s'affaire à protéger le patrimoine de la Gare et du parc des Cheminots. À tous les étés, le Comité organise l'accueil au Musée ferroviaire des visiteurs locaux et internationaux pour leur partager l'histoire du chemin de fer et du Canadien Pacifique. Le Comité via le Musée de la Gare procure aussi de l'information touristique aux visiteurs, cyclistes et randonneurs. Il soutient également les activités sportives comme les marathons ou les événements de vélo. Depuis deux ans, c'est aussi le site choisi pour les festivités des Journées de la Culture.



Situé en plein cœur du village de Labelle, au pied de la Montagne du Dépôt, aux abords du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, le Musée de la Gare est prêt à accueillir de grands projets pour l'année 2024 et les années à venir. Entre autres, nous sommes à préparer les festivités du 100^e anniversaire de la construction de la deuxième gare : Un bâtiment authentique et un lieu historique qui mérite d'être célébré en grand. De grandes rénovations et restaurations sont également en cours.

Si le patrimoine historique de Labelle, les trains, les événements culturels ou sportifs vous intéressent venez nous rencontrer. Vous pouvez nous rejoindre en contactant le 819 686-2422 ou par courriel cadumontier@gmail.com



Célébrons Noël à La-Nativité-de-Marie de Labelle

Fête de la Naissance de Jésus!
Fête de l'Amour!
Fête de la Lumière!



Vous êtes tous invités le 24 décembre 2023 à 20 h.

La musique sera au rendez-vous à partir de 19 h 30.

BIENVENUE À TOUS!!!

Également, pour ceux qui souhaitent s'impliquer à l'organisation de la célébration, veuillez communiquer avec :

Clarisse au 819 686-2253 ou Christine au 819 686-3343



Le 3 septembre dernier, le Marché de la Gare de Labelle a clôturé sa 5^e saison par une épluchette de blé d'inde.

Vous avez été très nombreux à participer à cet événement tout en profitant pour faire vos derniers achats auprès de nos producteurs locaux. On vous remercie grandement!

Le Comité de bénévoles du Marché a convenu de remettre la totalité des profits au Comptoir d'entraide de Labelle. Le bien-être des autres est aussi une de nos priorités.



Lors du souper des bénévoles de Labelle le 10 novembre dernier, le Marché de la Gare a été honoré et Lucie Bergeron a reçu le titre de bénévole de l'année.

Lucie précise qu'elle travaille avec une équipe de bénévoles dévoués et pleinement attachés à la réussite de ce Marché. Merci à vous aussi, qui venez nous voir à tous les dimanches et ainsi, encourager nos producteurs locaux.

À l'an prochain pour la 6^e saison!



Club de l'Âge d'Or de Labelle

Invitation au Souper traditionnel de Noël

le jeudi 14 décembre 2023 à 17 h 30

SUR RÉSERVATION SEULEMENT AVANT LE 6 DÉCEMBRE

auprès de Mme Francine Patry au 819 686-2667

Le conseil d'administration souhaite à tous ses membres

Joyeux Noël et tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année - Santé, Bonheur et Prospérité

Comptoir d'Entraide de Labelle Vente d'Hiver

Tous nos manteaux, bottes, tuques,
foulards, gants et mitaines



à 50 % de rabais



du 11 au 16 décembre 2023

N'oubliez pas, nous serons ouverts les samedis

2 et 16 décembre 2023 - 6 et 20 janvier 2024

- 3 et 17 février 2024

de 10 h à midi

Le Comptoir d'Entraide sera fermé

les 25 et 26 décembre 2023, et les 1^{er} et 2 janvier 2024

127, rue du Collège, Labelle
819 686-1878

*** BÉNÉVOLES RECHERCHÉS ***

Vous avez envie de vous investir dans votre communauté ?

Vous avez quelques heures de disponibilités ?

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour le
Comptoir et pour la soupe à l'école.

Joignez vous à notre équipe en nous contactant

au 819 686-1878

CENTENAIRE DE MADAME MARY ANN VETTER

Le 10 novembre dernier Mme Mary Ann Vetter a atteint l'âge vénérable de 100 ans. Résidente de La Minerve durant plusieurs années, Mme Vetter s'est installée au Manoir Labellois dès son ouverture en 2012. Pour souligner son centenaire Mme Vetter a reçu la belle visite de Mme Chantal Jeannotte, députée des Laurentides, qui lui a remis un certificat souvenir. Mme Vetter a pu célébrer cet anniversaire sur quelques jours, en famille puis avec les autres locataires de Manoir Labellois, toutes et tous heureux de rendre hommage à cette superbe belle Dame.



Sur la photo : Maureen Kirady, fille de Mme Vetter, Mary Ann Vetter, Chantal Jeannotte, députée, Arlene Shouten, fille de Mme Vetter et Christiane Cholette, directrice de Manoir Labellois.



CERCLE DE FERMIERES DE LABELLE

Les membres du CA ainsi que tous les membres du Cercle de Fermières de Labelle, vous souhaitent de passer un heureux temps des fêtes avec vos familles et amis.

Nous ferons relâche pour le temps des Fêtes afin de préparer notre nouvelle année pour que nous puissions vous offrir différents ateliers toujours aussi intéressants.

Notre dernière rencontre se tiendra le 12 décembre 2023 et nos activités reprendront le 8 janvier 2024 avec nos journées d'accompagnement.

À ajouter sur votre liste de cadeau de Noël, pourquoi ne pas demander un abonnement au Cercle de Fermières Labelle ou de l'offrir en cadeau à un être cher. Pour la modique somme de 35 \$ pour l'année, vous aurez un cadeau original et ceci inclut des magazines, des ateliers et surtout de la bonne compagnie et d'échange des connaissances. Nous pourrions vous aider à résoudre vos problèmes ou vos questionnements avec un de vos projets. C'est le temps d'y penser et de venir nous voir pour pouvoir le terminer.

Nous vous attendons. Notre local est situé au-dessus de la bibliothèque de Labelle.

Vous pouvez communiquer avec nous pour toutes questions à l'adresse courriel cerclelabelle@gmail.com et il nous fera plaisir de vous répondre ou tout simplement vous présenter au local.

Au plaisir de vous rencontrer.

TRAVAUX PUBLICS

Dans l'édition du 1^{er} novembre, il y a eu des erreurs de dates.

Voici donc les dates relatives au stationnement interdit en période hivernale

Nous vous rappelons que le stationnement dans les rues, **la nuit**, est interdit durant la période hivernale. Cette mesure est prise afin de faciliter et de maintenir une qualité de déneigement sur toutes nos rues, durant cette période. En effet, l'article 3.5 du règlement 2022-369 relatif au stationnement et à la circulation stipule que :

« Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, le stationnement est interdit sur les chemins publics de la Municipalité **entre minuit et 7 h du matin** pendant la période :

- **du 15 novembre au 23 décembre inclusivement**
- **du 27 décembre au 30 décembre inclusivement**
- **du 3 janvier au 15 avril inclusivement de chaque année »**

La Municipalité autorise l'officier désigné à émettre des contraventions aux citoyens fautifs. Aussi, dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu dudit règlement, un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige.

RAPPEL - DÉNEIGEMENT

Également, nous vous prions de ne pas transférer la neige de votre entrée véhiculaire pour l'entasser soit sur les trottoirs ou sur le banc de neige opposé de la rue.

Cette pratique laisse des accumulations (qui gèlent en place) sur les bordages existants et ceci cause des dommages substantiels à notre machinerie lorsque nous effectuons le déneigement.

Cette pratique est strictement interdite (article 3.3 du règlement 2022-372 relatif aux nuisances).



Une personne physique qui contrevient à l'une quelconque des dispositions dudit règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 400 \$ et maximale de 2 000 \$ pour toute récidive.

Le respect de ce règlement nous aidera à mieux accomplir notre travail.

RAPPEL - BACS

Nous demandons votre collaboration, afin de pouvoir déneiger les chemins adéquatement, de bien ranger (enlever de la rue) vos bacs lorsque ceux-ci sont vides (article 6.4 du règlement 2022-372 relatif aux nuisances). Ceci nous permettra d'assurer un déneigement plus propre et sécuritaire dans votre quartier.

Une personne physique qui contrevient à l'une quelconque des dispositions dudit règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 400 \$ et maximale de 2 000 \$ pour toute récidive.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle

AVIS IMPORTANT

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DES CHANGEMENTS QUI SERONT APPORTÉS AUX JOURNÉES DE COLLECTE À COMPTER DU MOIS DE JANVIER 2024

Toute la municipalité sauf le secteur rive ouest du lac Labelle ↓

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
27	28	29	30	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JANVIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Secteur rive ouest du lac Labelle ↓

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
27	28	29	30	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

COLLECTE SPÉCIALE DE TRANSITION

JANVIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Les horaires complets pour 2024 sont disponibles sur le site web de la Régie au www.rcer.ca et sur Facebook



Régie de collecte environnementale de la Rouge
819 275-2077 poste 27 info@rcer.ca

DES PAPIERS JOURNAUX TRANSFORMÉS POUR NOËL

Vous avez certainement un vieux journal qui traîne, des circulaires ou même des magazines qui ne servent plus. Pourquoi ne pas les transformer en emballage cadeau?



Vous serez surpris du résultat. Prenez des feuilles de papier journal et emballez votre cadeau avec. Ensuite, ajoutez une touche de Noël avec de la ficelle, des branches de sapin, des cocottes de pin ou tout autre accessoire aux couleurs des Fêtes. Que ce soit pour vos emballages, vos décorations, ou pour garnir votre table des Fêtes, les matériaux naturels sont parfaits pour réduire vos déchets. Vous pouvez aussi utiliser le papier journal pour faire des petits sacs cadeaux.

Pour les cadeaux des enfants, utilisez les pages d'un vieux livre pour enfants, d'une circulaire de boutique de jouet ou d'une bande dessinée que vous ne lisez plus, afin de créer un emballage amusant!



L'info municipale 2024

Date de tombée	Date de parution
12 janvier	31 janvier
16 février	6 mars
15 mars	3 avril
12 avril	1 ^{er} mai
12 mai	5 juin
17 juin	3 juillet
14 juillet	31 juillet
18 août	4 septembre
15 septembre	2 octobre
13 octobre	6 novembre
17 novembre	4 décembre

Récupération des sapins naturels de Noël

DU 6 AU 13 JANVIER 2024

La Municipalité vous offre l'opportunité de récupérer votre sapin naturel de Noël afin qu'il puisse être mis en copeaux et composté au Complexe environnemental de la Rouge.

Se départir intelligemment de son sapin naturel de Noël est un geste écoresponsable puisqu'il peut être recyclé.

L'opération de récupération des sapins naturels de Noël se tiendra du 6 au 13 janvier 2024, au garage municipal situé au 8433, boulevard du Curé-Labelle.

IMPORTANT : Assurez-vous d'avoir enlevé toute décoration dans le sapin.



**FAITES UN CADEAU À L'ENVIRONNEMENT,
RAPPORTEZ VOTRE SAPIN DE NOËL**



Système d'alerte à la population « TELMATIK »

Vous voulez être informés lors d'une mesure d'urgence, fermeture de routes, avis d'ébullition d'eau ou tout autre sujet municipal ?

La Municipalité de Labelle vous invite à vous inscrire à la liste sur le système d'alertes et d'informations « TELMATIK » afin que vous soyez le plus rapidement avisés par un appel vocal automatisé, un message texte ou par courriel selon votre ou vos choix.

Chaque citoyen est libre de s'abonner. De plus, le système permet plusieurs inscriptions pour une même adresse selon le mode de communication désiré (appel vocal automatisé, SMS (textos) ou par courriel).

L'inscription à ce service se fait via le site Web de la Municipalité sous :

Page d'accueil du site Web de Labelle - Système d'alerte à la population Telmatik

puis en cliquant sur [Je m'inscris](#). Un formulaire s'affichera afin que vous puissiez entrer vos renseignements.

Il est important d'inscrire l'adresse de votre propriété à Labelle pour que ce service soit le plus efficace.

Ce système est supporté par TELMATIK et est en opération 24 h/jour, 365 jours/an et permet, en situation d'urgence, de rejoindre rapidement tous les citoyens afin de les tenir informés de toutes situations particulières

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous inscrire par l'accès Internet, nous vous invitons à communiquer avec Mme Josée Fournier au 819 681-3371 poste 5003. Elle se fera un plaisir de vous inscrire selon les informations demandées.

***Il est de la responsabilité de chaque citoyen de maintenir à jour ses informations personnelles.*

Veillez noter que ces informations sont recueillies uniquement aux fins de cette utilisation et demeurent confidentielles.



Manoir Labellois Nouvelle directrice générale

Suite à l'offre d'emploi parue dans L'Info municipale du 6 septembre dernier, le conseil d'administration de Manoir Labellois est heureux d'annoncer que la candidature de Mme Manon Rose Venne a été retenue pour occuper ce poste de directrice générale. Mme Venne est bien connue pour le commerce de location d'équipements qu'elle administrait avec son mari et aussi pour ses implications nombreuses auprès d'organismes communautaires. Bienvenue au sein de notre équipe!

Par le fait même, nous souhaitons une belle et véritable retraite bien méritée à Mme Christiane Cholette qui avait accepté, en juillet 2022, d'assurer la transition suite au départ de Mme Piché partie elle-même à la retraite. Gageons que Mme Cholette ne restera pas longtemps à se bercer!



Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Déc.	9	10 h à 13 h	Dépouillement d'arbre de Noël	Municipalité de Labelle	Centre communautaire 29, rue du Couvent
Déc.	12	19 h	Séance extraordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Déc.	12	19 h 30	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Déc.	14	17 h 30	Souper de Noël (sur réservation)	Club de l'Âge d'Or	Salle du Club de l'Âge d'Or à l'hôtel de ville
Déc.	11 au 16	9 h à 16 h	50 % de rabais sur vêtements d'hiver	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège 819 686-1878
Déc.	du 22 déc. 2023 au 7 janvier 2024		Fermeture des bureaux municipaux Congé des Fêtes	Municipalité de Labelle	
Janv.	6 au 13		Récupération des sapins naturels de Noël	Municipalité de Labelle	Garage municipal 8433, boul. du Curé-Labelle
Janv.	12		Date de tombée de L'Info municipale	Municipalité de Labelle	
Janv.	15	18 h 15 à 19 h 30	Café rencontre avec la Sûreté du Québec	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Janv.	31		Date de parution de L'Info municipale	Municipalité de Labelle	



Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Tél. : 819 681-3371 • Téléc. : 819 686-3820

www.municipalite.labelle.qc.ca

Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020; MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.